



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINTE GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

119-2024 APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU MODELE DE DEPLACEMENTS MULTIMODAL DE L'OUEST SAVOYARD (MODEOS) POUR LES ANNEES 2024, 2025 et 2026

Rapporteur : Franck VILLAND

MODEOS (modèle de déplacements multimodal de l'ouest savoyard) est un outil d'aide à la décision qui permet de simuler et tester l'impact des projets de transports, de grands équipements et de scénarios d'urbanisation sur les flux de mobilité à différents horizons temporels.

Pour être fonctionnel, ce modèle doit intégrer un ensemble de données fiables et régulièrement actualisées.

La Communauté de communes Cœur de Savoie est co-proprétaire du modèle avec l'Etat (Direction Départementale des Territoires), le Département de la Savoie, le Syndicat Mixte Métropole Savoie, le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, la Communauté d'agglomération Grand Chambéry et la Communauté d'agglomération Grand Lac.

La gestion du modèle multimodal de déplacements de l'ouest savoyard est confiée par les co-propriétaires à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE). L'objet de la présente convention est donc de définir les modalités de gestion et de financement du modèle pour les trois années à venir (2024, 2025 et 2026).

Les copropriétaires du modèle sont libres de l'utiliser en tant que de besoin et participent également à l'ensemble des frais de gestion du modèle.

Les temps d'administration effectués par le gestionnaire sont intégralement pris en charge par le Département de la Savoie à hauteur de 102,5 jours de travail par an soit 0,5 ETP.

Le financement des dépenses engagées par le gestionnaire sont réparties selon la clé de répartition suivante :

- Une participation forfaitaire des membres non dotés de la compétence mobilité (DDT et Métropole Savoie) ;
- Un solde à répartir au prorata de la population incluse dans le périmètre pour les EPCI :

	Pop. INSEE 2018	% participation
Coeur de Savoie	37 987	13%
Grand Chambéry	139 572	50%
Grand Lac	77 513	28%
SMAPS	25 970	9%
Total population MODEOS	281 042	100%

Pour 2024, les participations s'établissent comme suit :

	€ HT
Participations forfaitaires	17 500
DDT	15 000
Métropole Savoie	2 500
Solde à répartir EPCI	5 671,40
Grand Chambéry	2 836
Grand Lac	1 588
Cœur de Savoie	737
SMAPS	510

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de gestion du modèle de déplacements multimodal de l'ouest savoyard 2024 - 2026 ;
- **APPROUVE** la quote-part financière de Cœur de Savoie pour le financement de celui-ci ;
- **DIT** que les crédits 2024 sont prévus au chapitre 65 du budget annexe transport de personnes ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2025 et 2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à son exécution.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance


Christelle HUGONOT

La Présidente,


Béatrice SANTAIS

